

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-5035

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Grande rue de Vaise - Réaménagement - Marché public pour la maîtrise d'oeuvre des travaux de voirie - Autorisation de signer un avenant n° 1**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2586 en date du 4 octobre 2004, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la grande rue de Vaise à Lyon 9°. Ce marché a été notifié sous le numéro 050153 P le 20 janvier 2005 au groupement Poette-Opus aménagement-LEA-Pelosse, pour un montant de 95 913,46 € HT, soit 114 712,50 € TTC.

Depuis la désignation du maître d'œuvre, la ville de Lyon a décidé d'intégrer la grande rue de Vaise dans son plan lumière.

Afin de garantir une cohérence dans la conception de l'aménagement, la ville de Lyon a proposé à la Communauté urbaine de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public. Ainsi, il convient d'étendre la mission du groupement afin que les prestations relatives à l'éclairage public soient prises en compte.

Par délibération n° 2005-2902 en date du 19 septembre 2005, le conseil de Communauté a autorisé monsieur le président à signer la convention avec la ville de Lyon et a autorisé une augmentation de l'autorisation de programme afin de prendre en compte l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre et le coût des travaux d'éclairage public. Dans cette même délibération, monsieur le président a été autorisé à percevoir, de la ville de Lyon, la recette correspondant aux dépenses relatives à l'éclairage public.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC, porterait le montant total du marché à 110 913,46 € HT, soit 132 652,50 € TTC, soit une augmentation de 15,6 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, le 26 janvier 2007, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

Vu le procès-verbal de la commission permanente d'appel d'offres en date du 26 janvier 2007 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 050153 P conclu avec le groupement Poette-Opus aménagement-LEA-Pelosse pour la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la grande rue de Vaise à Lyon 9°. Cet avenant, d'un montant de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC, porte le montant total du marché à 110 913,46 € HT, soit 132 652,50 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0765, le 2 mai 2006 pour la somme de 1 555 000 € en dépenses et 390 000 € en recettes.

3° - Le montant à payer en 2007 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,